

Envoyé en préfecture le 15/11/2023

Reçu en préfecture le 15/11/2023

Publié le 15/11/2023

ID : 081-248100737-20231109-DEL2023_237-DE

S²LOW



Un nouveau projet pour le territoire
albigeois

Envoyé en préfecture le 15/11/2023

Reçu en préfecture le 15/11/2023

Publié le 15/11/2023

ID : 081-248100737-20231109-DEL2023_237-DE





Editorial
Mme la Présidente

A écrire

Xxxxxxxxx xxxxxx xxxxxxxxxxxxxxxx xxxxxxxxxxx xxxxx xxxxx xxxxxx xxxxx xxxxxxxxxxx xxxxxxxxxxx xxxxxxxxxxx xxxxxxxxxxx
xxxxxxxxxxx xxxxxxx xxxxxxx Xxxxxxxxx xxxxxx xxxxxxxxxxxxxxxx xxxxxxxxxxx xxxxx xxxxx xxxxxx xxxxx xxxxxxxxxxx
xxxxxxxxxxx xxxxxxxxxxx xxxxxxxxxxx xxxxxxxxxxx xxxxxxx xxxxxxx

Xxxxxxxxx xxxxxx xxxxxxxxxxxxxxxx xxxxxxxxxxx xxxxx xxxxx xxxxxx xxxxx xxxxxxxxxxx xxxxxxxxxxx xxxxxxxxxxx xxxxxxxxxxx
xxxxxxxxxxx xxxxxxx xxxxxxx

Xxxxxxxxx xxxxxx xxxxxxxxxxxxxxxx xxxxxxxxxxx xxxxx xxxxx xxxxxx xxxxx xxxxxxxxxxx xxxxxxxxxxx xxxxxxxxxxx xxxxxxxxxxx
xxxxxxxxxxx xxxxxxx xxxxxxx

Le territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Albigeois

16 communes

*autour de la ville centre,
Albi, Préfecture du Tarn*

208 km²

394 habitants par km²

58⁰0

*d'espaces
agricoles*

82 350 habitants en 2019

*+ 240 habitants par an en
moyenne entre 2009 et 2019*

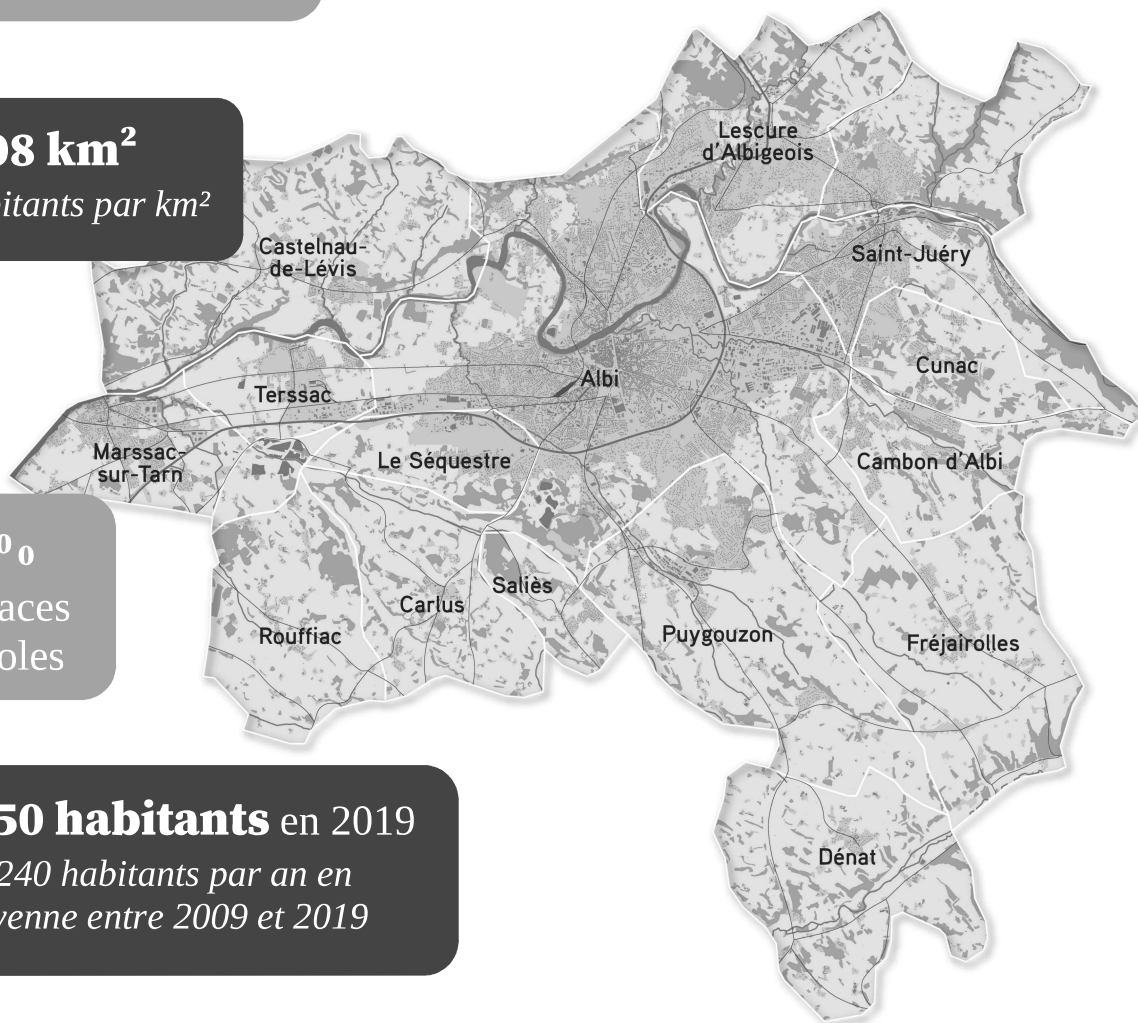
175 millions d'euros
de budget en 2020

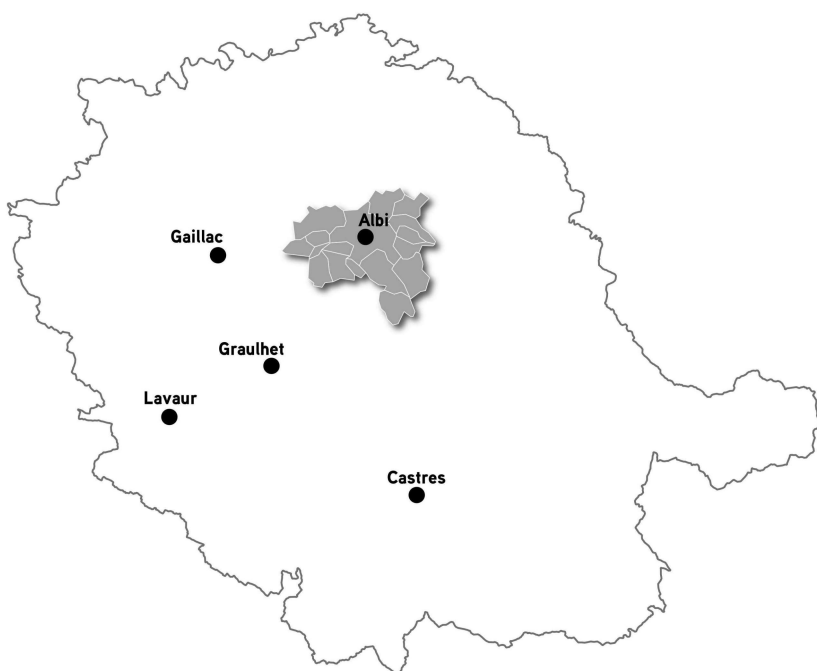
1,65 million d'usagers par an dans
le réseau de bus de l'agglomération

60 élus

communautaires

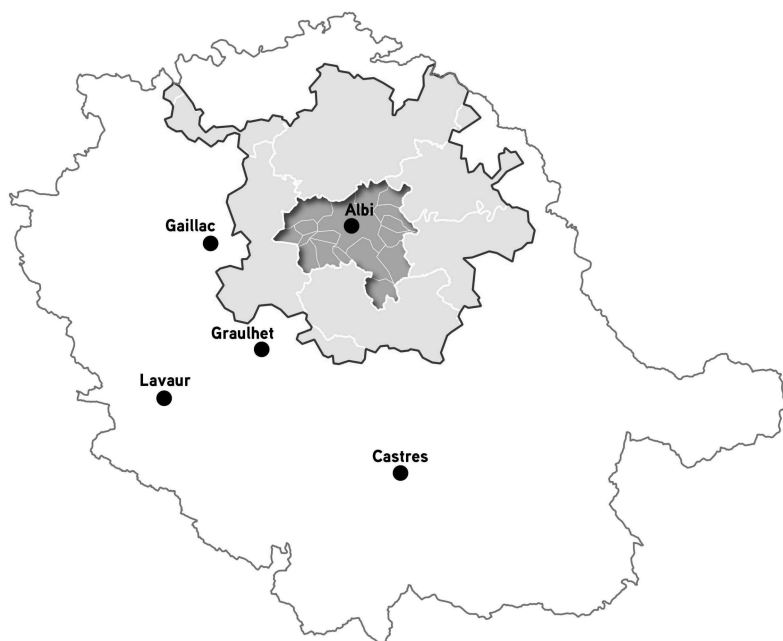
*50 élus titulaires et 10
suppléants*





Le Département du Tarn

L'agglomération du Grand Albigeois est la principale polarité au nord du Tarn, elle représente plus de 20% des habitants du Département et près d'un tiers des emplois privés



L'aire d'attraction

L'aire d'attraction de l'Albigeois concerne 91 communes et près de 140000 habitants. L'agglomération concentre 60% de la population et 80% des emplois

Une aire d'attraction est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué d'un pôle de population et d'emploi, et d'une couronne qui regroupe les communes dont au moins 15 % des actifs travaillent dans le pôle.



La zone d'emploi

La zone d'emploi de l'Albigois s'étend sur 190 communes et concerne près de 245 000 habitants.

La Communauté d'agglomération concentre plus de la moitié des emplois salariés privés de la zone d'emplois.

Une zone d'emploi est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent.

Le Scot

Le Schéma de cohérence territoriale (Scot) est l'outil de conception et de mise en œuvre d'une planification stratégique intercommunale, à l'échelle d'un large territoire, dans le cadre d'un projet d'aménagement stratégique (PAS).



Le SCOT du Grand Albigois s'étend sur 41 communes. Il intègre la Communauté d'agglomération de l'Albigois, la communauté de communes de Centre Tarn et celle des Monts d'Alban et du Villefranchois.

La Communauté d'agglomération de l'Albigois concerne plus de 80% des habitants du SCOT et plus de 90% des emplois salariés privés

Qu'est-ce qu'un Projet de Territoire ?

Feuille de route, le projet de territoire du Grand Albigeois est avant tout l'expression d'un **projet politique partagé** exprimant les ambitions pour l'avenir du territoire à travers **une vision globale et transversale** de son développement. Document stratégique et fédérateur, il constitue le **cadre de référence des politiques publiques et de l'action communautaire** à mettre en œuvre et des initiatives locales à encourager. Face aux mutations complexes et diverses qui traversent le territoire, le nouveau projet pour le territoire albigeois porte **un engagement et une réponse collective** aux grands enjeux du territoire à travers les orientations et actions qu'il identifie.

Pourquoi un nouveau projet de territoire ?

Le Conseil communautaire, renouvelé en juillet 2020, a souhaité élaborer un nouveau projet de territoire afin de :

- ➔ **ancrer** le nouveau projet dans les spécificités du territoire,
- ➔ **renforcer** la nécessaire prise en compte de la transition écologique,
- ➔ **tenir compte d'un nouveau contexte de société**, pour qui les enjeux économiques, sociaux et environnementaux se traduisent en opportunités d'actions et d'aménagement,
- ➔ **intégrer les différents exercices** approuvés depuis CAP2030 (notamment le Plan climat air et énergie territorial, le Contrat de relance et de transition écologique...)
- ➔ disposer d'un projet politique tourné vers **l'action**.

Ce nouveau projet fixe **un cap à moyen terme**. Il s'adresse à tous les habitants de l'agglomération, pour répondre à leurs besoins et les accompagner dans leur diversité aux différents moments de leur vie.

Les compétences de l'agglomération albigeoise en 2022



Urbanisme



Déplacements et stationnement



Cadre de vie et équipements



Développement économique



Environnement, hygiène santé publique



Domaine public et travaux



Habitat



Aménagement du territoire

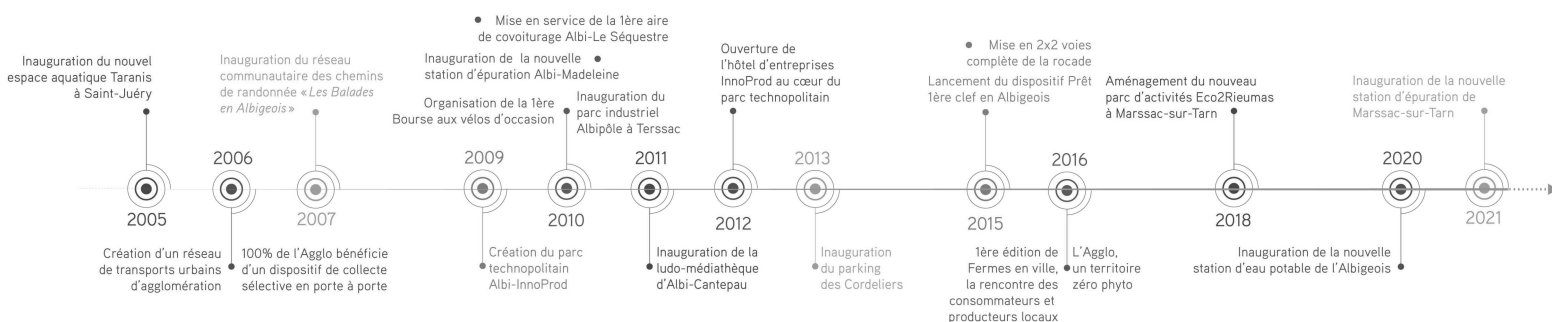
Les 16 maires du territoire en 2023

Albi Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL <i>Présidente de la Communauté d'Agglomération</i>	Le Séquestre Gérard POUJADE <i>Vice-président en charge de l'Economie sociale et solidaire Développement des circuits courts</i>
Arthès Jean-Marc FARRE	Lescure d'Albigeois Elisabeth CLAVERIE <i>Vice-présidente en charge de la Planification – SCOT Urbanisme – Plan paysage</i>
Cambon d'Albi Philippe GRANIER <i>Vice-président en charge des Finances – Affaires générales – Achats publics – Assurances – Affaires juridiques</i>	Marssac-sur-Tarn Anne-Marie ROSE <i>Vice-présidente en charge de la Protection de l'environnement – Hygiène et santé environnementale Lutte contre les nuisances sonores – Qualité de l'air</i>
Castelnau-de-Lévis Patrice DELHEURE <i>Vice-président en charge de l'Aménagement numérique Systèmes d'information</i>	Puygouzon Thierry DUFOR <i>Vice-président en charge de la Communication Relations presse – Relations publiques</i>
Carlus Eric GUILLAUMIN <i>Vice-président en charge de la Gestion patrimoniale immobilière Réhabilitation et construction des bâtiments communautaires Parc auto</i>	Rouffiac Michel TREBOSC <i>Vice-président en charge de l'éclairage public</i>
Cunac Marc VENZAL <i>Vice-président en charge de la Mutualisation – Ressources Humaines et Services communs</i>	Saint-Juéry David DONNEZ <i>Vice-président en charge de l'Eau potable Service public de défense incendie</i>
Dénat Olivier OUSTRIC	Saliès Jean-François ROCHEDREUX <i>Vice-président en charge de la Collecte et traitement des déchets ménagers - Economie circulaire - Plan climat territorial Contrat de transition écologique</i>
Fréjairolles Jérôme CASIMIR <i>Vice-président en charge de la Voirie – Aménagement urbains - Domaine public – Propreté des espaces publics</i>	Terressac Yves CHAPRON <i>Vice-président en charge des Déplacements doux Sentiers de randonnées – Mise en valeur du patrimoine</i>

2023 - L'agglomération du Grand

Retour sur l'organisation de l'Agglo et ses principales

- 2003** Création de la Communauté d'agglomération
- 2004** Intégration de la commune de Marssac-sur-Tarn
- 2007** Approbation du Programme Local de l'Habitat 2007-2012
- 2011** Approbation du Schéma de Cohérence Territorial du Grand Albigeois
- 2013** Schéma Directeur cyclable
- 2015** Création du service commun d'autorisation du Droit des sols
- 2016**
 - Projet de territoire Cap 2030
 - Lauréat Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte
 - Approbation du Programme Local de l'Habitat 2015-2020



!!! Ajouter actions 2022 et 2023

- 2017

Approbation du Plan de Déplacements Urbains
Approbation de la révision du Schéma de Cohérence Territorial
La commune de Labastide-Dénat fusionne avec celle de Puygouzon
- 2019

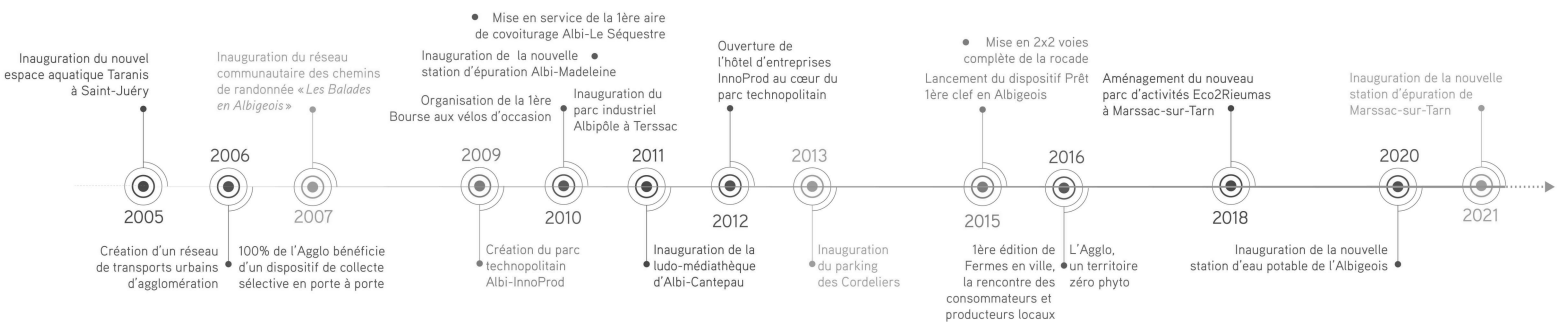
Signature de la convention ANRU
- 2020

Approbation de Plan Local d'Urbanisme intercommunal
Lancement du 3e Programme Local de l'Habitat
Adoption du plan de relance économique de l'Albigeois
- 2021

Approbation du Plan Climat Air Energie Territorial
Elaboration du Contrat Régional de Transition Ecologique
Schéma Directeur d'assainissement
Adoption du pacte financier et fiscal de solidarité
- 2022

Adoption du programme d'aides au recrutement et à la fidélisation des salariés du territoire - Lancement de l'extension de l'Hôtel d'entreprises
- 2023

Lancement du programme d'Ateliers technologiques à InnoProd



!!! Ajouter actions 2022 et 2023 dans la frise
Si besoin sur 3 ou 4 pages

Un projet construit par les échanges

Les élus communautaires ont souhaité se doter d'un nouveau projet de territoire afin de mieux guider l'action publique et répondre aux nouveaux enjeux.

Ce projet a été construit de manière collective et partagée entre les élus. Il a notamment été rythmé par des ateliers consacrés aux problématiques de cadre de vie, de transition écologique et d'attractivité. Un séminaire élargi a permis d'identifier et de débattre des transitions en cours et des potentiels du territoire pour y répondre.

Le bureau communautaire élargi a également constitué une instance de dialogue et d'orientation du projet, tant sur le fond que sur la forme.

Ce projet a un caractère volontairement évolutif et reste amendable tout au long de sa durée de vie. Il doit permettre de s'ajuster aux différents changements. Il fera ainsi l'objet d'évaluation régulière pour réajuster, amender, compléter les actions retenues.

Les ateliers de septembre 2021

Des ateliers de travail resserrés ont été constitués sur la transition écologique, le développement économique et l'attractivité, le cadre de vie et la cohésion sociale animés par des vice-présidents de la communauté d'agglomération et réunissant une dizaine d'élus volontaires.

Les ateliers de septembre 2021 ont permis de partager le diagnostic, d'échanger sur les ambitions et les objectifs prioritaires du nouveau projet de territoire.



Jean-François Rochedreux

Atelier transition écologique

Apprenons la sobriété, l'efficacité, le partage de l'utilisation des ressources tout en conservant notre capacité d'innovation technologique, sociale...

Principales étapes



Le séminaire du 11 mars 2022

Ce séminaire réunissant une soixantaine d'élus communaux et communautaires a permis de bâtir un socle commun en partageant une analyse des dynamiques et spécificités locales, en débattant des transitions de différentes natures à l'œuvre et retenant les potentiels du territoire qui doivent permettre de construire le projet. Cette journée d'échanges très riches a permis de révéler et d'enrichir le diagnostic par des éléments qualitatifs issus du territoire vécu par les participants et d'identifier collectivement les éléments stratégiques du futur projet de territoire.



Roland Gilles

Atelier développement économique et attractivité

Le développement économique doit s'intéresser à toute sorte d'économies : présentielle, productive, agricole, sociale et solidaire, artisanale, commerçante...



Jérôme Casimir

Atelier cadre de vie et cohésion sociale

La qualité de vie est un tout : nature en ville, proximité des services publics et privés (dont commerces), qualité des logements, accès à des loisirs, des espaces de culture et de convivialité...

Les ateliers de mars/avril 2022

Prolongeant les échanges engagés en septembre 2021 lors de la première série d'ateliers, cette seconde série a permis de valider les premières orientations et principales actions et d'engager le débat sur la structuration et la portée du projet, de territoire.

Le nouveau projet de territoire a été approuvé en conseil communautaire du xxx 2023.



Un territoire dynamique

L'albigeois, 1^{er} pôle urbain du Tarn

L'agglomération connaît une croissance démographique régulière, grâce à un solde migratoire positif porté par l'arrivée de jeunes actifs et de familles avec enfants. Elle est aussi marquée par un net vieillissement de sa population, les plus de 60 ans représentant aujourd'hui un tiers des habitants.

Un tissu économique diversifié

Premier pôle économique du Tarn, le tissu économique albigeois majoritairement constitué de PME/PMI est diversifié et a bien résisté à la crise COVID. La zone d'emploi a retrouvé des effectifs supérieurs à l'avant crise.

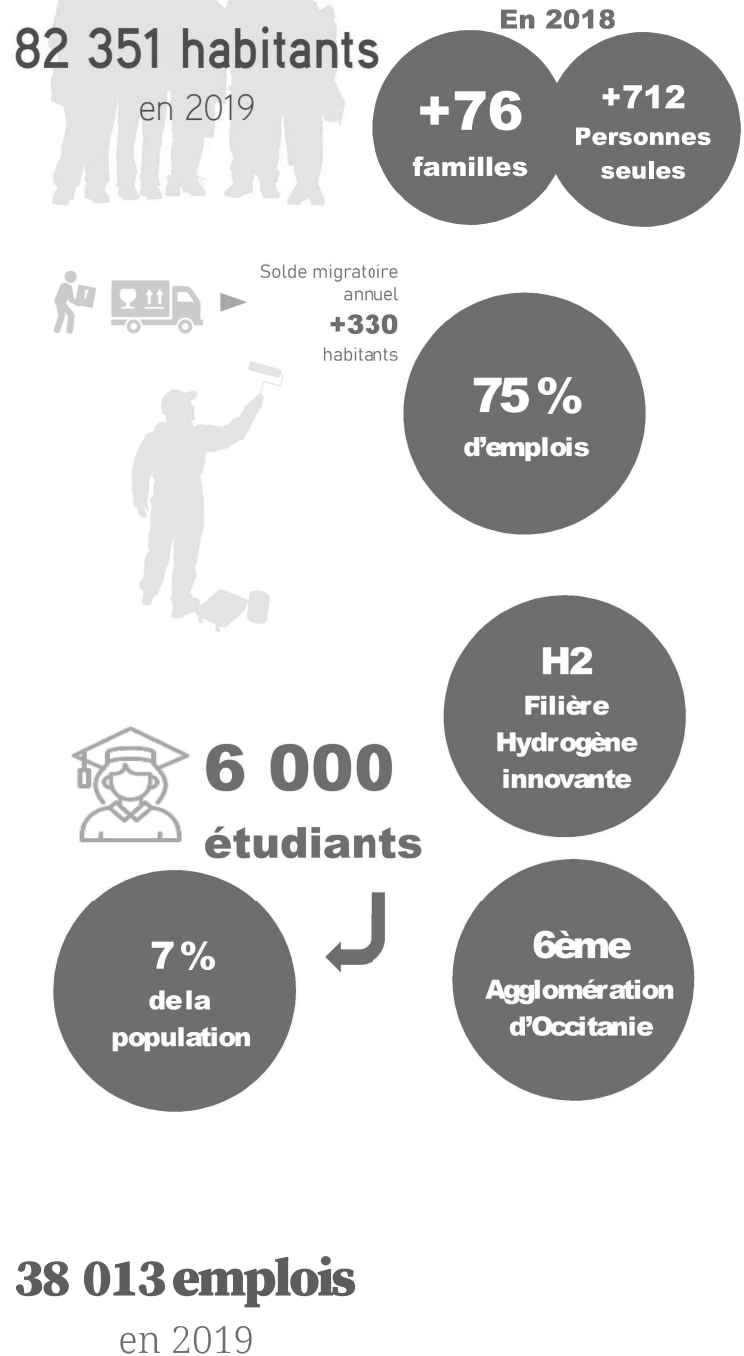
L'enseignement supérieur et la recherche, moteurs de l'attractivité de l'Albigeois

Avec ses nombreux établissements post bac, le triptyque enseignement supérieur, recherche, innovation constitue une spécificité. L'Institut des Mines Télécom (1 000 étudiants) et l'Institut Universitaire Champollion (plus de 3 000 étudiants), ainsi que des équipements labellisés favorisent les liens entre entreprises et recherche. Le territoire albigeois offre ainsi une continuité éducative de la primaire au supérieur, dont l'influence s'étend au-delà de l'intercommunalité.

Une forte identité et un cadre de vie accueillant

Ancrée le long de la vallée du Tarn, l'agglomération de l'Albigeois offre un cadre de vie de qualité. La présence d'un ensemble bâti inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO à Albi, mais aussi la richesse patrimoniale et architecturale des bourgs et villages des 16 communes confèrent une forte identité à l'ensemble du territoire.

Par ailleurs, avec près de 2 400 équipements structurants et de proximité (commerces, professionnels de santé, services publics, équipements sportifs ou culturels), le territoire de l'agglomération est en mesure de répondre aux besoins de ses habitants et d'offrir des conditions de vie et d'accueil de qualité.



Des moyens de mobilité qui se diversifient

La voiture représente le principal moyen de mobilité du territoire. Pour autant, les politiques publiques menées sur les transports collectifs et sur le vélo portent leurs fruits avec des fréquentations qui progressent nettement.

Une agriculture fortement présente

Avec près de 10 000 hectares exploités et 58% du territoire en espaces agricoles, l'agriculture est un secteur d'activité économique à part entière, à même de répondre aux nouveaux besoins sociétaux (circuits courts, cultures bio...).

Un potentiel énergétique en émergence

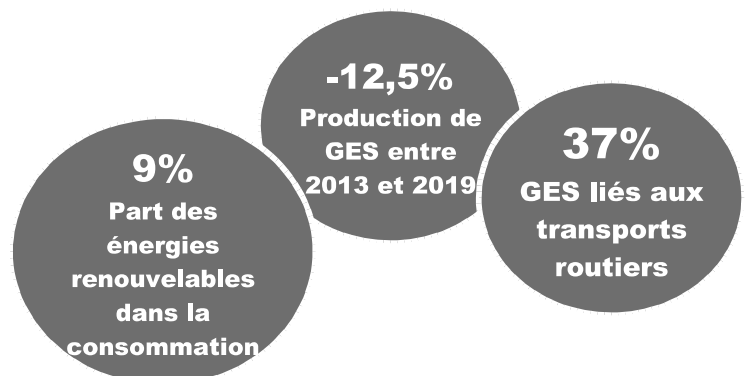
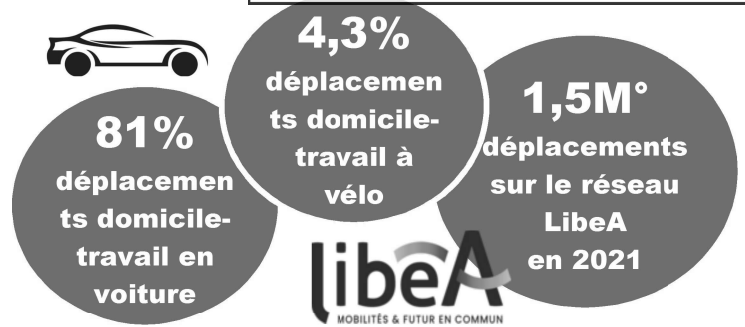
Avec une nette diminution des émissions de gaz à effet de serre depuis 2013, la communauté d'agglomération a la volonté de renforcer toutes les formes de mobilités décarbonées, les transports routiers restant les premiers émetteurs. La production d'énergie renouvelable a un fort potentiel de développement, la rénovation thermique des bâtiments constitue un enjeu porteur d'emploi.

Des vulnérabilités à bien prendre en compte

Ilots de chaleur urbain, dérèglement climatique pouvant entraîner des épisodes de sécheresse comme de fortes précipitations... autant de situations que le territoire doit se préparer à affronter et anticiper. Plusieurs réflexions et actions sont aujourd'hui posées pour réintroduire la nature en ville notamment au sein de l'espace public, travailler sur la désimperméabilisation mais également mieux prendre en compte les risques naturels et notamment les problématiques d'inondations.

Vers un changement de modèle urbain

La consommation d'Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (ENAF) est d'environ 250 hectares au cours des 10 dernières années. En lien avec la loi Climat et Résilience, le modèle de la maison sur un grand terrain tel qu'il a été pensé depuis une cinquantaine d'années doit évoluer en France. De nouveaux modèles déjà existants sur le territoire (habitat individuel plus dense, groupé, petits collectifs...) devront s'imposer pour préserver les potentiels agricoles et naturels de nos territoires et garantir un cadre de vie de qualité.



Températures de surface



Des transitions et des atouts

Le projet de territoire s'inscrit dans un contexte de fortes mutations de la société. **Depuis plusieurs années, les enjeux environnementaux, sociaux, économiques sont à l'origine de transitions au long cours** qui conditionnent le fonctionnement des territoires et les possibilités d'agir des habitants.

Les **enjeux de transitions écologiques et énergétiques** demandent de moins consommer (foncier, eau, énergie...), moins émettre de gaz à effet de serre, moins polluer, mieux respecter la biodiversité...

Les habitants revendiquent de plus en plus **une amélioration de leur cadre de vie**, passant notamment par plus de nature, plus de proximité, plus de qualité...

Les **pratiques numériques** ont totalement transformé nos vies quotidiennes, que ce soit pour le travail, le commerce, les loisirs, les démarches administratives...

Le **vieillessement de la population** s'accélère et nécessite des aménagements et services adaptés.

De **bonnes conditions de déplacements** sont un élément essentiel au fonctionnement du territoire et doivent s'inscrire dans une transition mobilière favorisant les modes alternatifs à la voiture, sans jamais exclure cette dernière.

Les **rythmes et modes de vie** sont en profonde mutation dans une société qui souhaite conjuguer qualité de vie et activités professionnelles.

Les habitants revendiquent de plus en plus de **participer aux choix politiques** qui impliquent leur cadre de vie. De nouvelles formes de démocratie participative sont à inventer avec une société de plus en plus fragmentée qui exprime souvent des désirs contradictoires.

Face à ce contexte, **le territoire albigeois dispose d'atouts et de potentiels** à valoriser.

Le territoire bénéficie aujourd'hui :

- **d'un statut de pôle territorial pour le Tarn Nord** devant jouer un rôle important dans les dynamiques de métropolisation et aussi auprès des territoires voisins,
- **d'une qualité de vie reconnue**, facteur essentiel d'attractivité et de développement,
- **d'une attractivité**, notamment auprès des familles et des jeunes actifs, qu'il faut renforcer et faire perdurer
- **d'un patrimoine exceptionnel, d'une forte identité, d'un potentiel touristique, d'une offre culturelle** qui le distinguent clairement à l'échelle de l'Occitanie et du sud-ouest,
- **d'une offre d'enseignement supérieur** qui participe à son dynamisme, joue un rôle sur son attractivité démographique, et doit permettre de structurer des filières économiques,
- **d'une diversité économique et commerciale** qui le rend plus résistant aux crises et qui ouvre des opportunités de développement et de création d'emplois
- **d'espaces verts et agricoles conséquents** à valoriser pour des intérêts paysagers, touristiques, productifs,
- **d'une diversité d'espaces urbains et résidentiels** (centre-bourgs, quartiers résidentiels, secteurs mixtes...) qui propose des espaces de proximité et doit permettre de répondre à la diversité des habitants et de leurs attentes en matière de cadre de vie,
- **d'un ensemble de collectivités déjà mobilisées** en faveur de la cohésion sociale, de la solidarité et du bien vivre des habitants.
- **d'équipements publics en nombres et qualité**

Un projet
pour le territoire albigeois

Un projet de territoire porteur de valeurs

Le projet de territoire s'appuie sur quatre valeurs qui fondent notre identité et qui engagent l'action publique auprès des différents acteurs du territoire : responsabilité, solidarité, innovation et accueil. Elles constituent des marqueurs pour fédérer l'action territoriale.

Un projet pour.... Un territoire responsable

À travers le projet de territoire, les élus assument un ensemble de responsabilités, et notamment :

- + Une responsabilité environnementale pour répondre aux enjeux de transition écologique et énergétique : développement d'énergies renouvelables, tri des déchets, biodiversité, mobilités durables, sobriété Foncière...
- + Une responsabilité sociale pour permettre à tous les habitants de s'épanouir dans le territoire et de s'adapter aux cycles de la vie
- + Une responsabilité territoriale permettant au territoire albigeois d'assumer son rôle de pôle central, de rayonner sur un territoire large au nord du Tarn, de travailler en partenariat avec les autres territoires
- + Une responsabilité financière et budgétaire pour conserver de bonnes capacités d'investissements et de fonctionnement, en maîtrisant la fiscalité résidentielle et économique, tout en soutenant des actions stratégiques.



Un projet pour.... Un territoire solidaire

La solidarité est un élément fort de l'ADN du Grand Albigeois et ce projet de territoire s'inscrit dans cette tradition. Ainsi, le projet doit notamment permettre de faciliter :

- + **Le partage des responsabilités entre territoires** par des mécanismes de complémentarités et de subsidiarités entre agglomération et communes, entre territoires voisins, à l'échelle du ScoT du grand albigeois, avec le Département, la Région et l'État...
- + **La réduction des inégalités sociales** par des politiques d'aménagement du territoire qui améliorent la vie des habitants les plus démunis : logements adaptés, aide à la mobilité, accès à l'emploi...
- + **L'adaptation aux différentes générations** par des politiques publiques qui tiennent compte des plus petits tout comme des plus âgés (logements, espaces publics, mobilités...)
- + **La répartition des équipements et des services publics** Pour favoriser une équité territoriale.



Un projet pour... Un territoire innovant

Le territoire est caractérisé par une diversité de filières économiques et par un développement endogène. Il est à la fois proche et émancipé de la métropole toulousaine. Cette tendance qui permet de ne pas être dépendant d'une filière économique, qui favorise la résilience et qui est aujourd'hui porteuse d'un dynamisme économique sera prolongée et amplifiée.

Le projet de territoire vise ainsi notamment :

+ Un développement des filières porteuses, diversifiées, ancrées localement

+ Des conditions propices à l'innovation, source de développement économique et commercial

+ Une valorisation et un confortement des formations supérieures dans leurs capacités à rendre le territoire attractif et à structurer des filières économiques

Un projet pour... Un territoire accueillant

*Si le développement démographique n'est pas une **f h en soi**, **le territoire doit être reconnu** pour la qualité de son accueil et les possibilités offertes pour le fréquenter, que ce soit pour y habiter, y travailler, y passer, le visiter...*

Un territoire ouvert et accueillant doit se traduire par :

+ L'accès au logement pour tous en favorisant les parcours résidentiels sur le territoire et en favorisant la mixité sociale

+ La capacité d'investir et de s'investir, de créer de la richesse économique et sociale

+ Une accessibilité optimisée en favorisant les modes de transports les plus vertueux

+ Des espaces publics partagés, confortables, attractifs, garant d'une qualité de vie du territoire

+ Un accueil touristique et de loisirs qui doit participer de la renommée du territoire

Un projet de territoire porteur d'ambitions pour l'Albigeois

Prendre notre place dans le nouvel équilibre territorial de la région Occitanie

L'attractivité d'un territoire se mesure à sa capacité d'attirer des habitants, des entreprises, des étudiants, des touristes... mais aussi à sa capacité à les retenir.

Au côté des grandes métropoles, les villes plus petites, mais aussi des territoires plus ruraux ont une carte à jouer pour se positionner sur le nouvel échiquier de l'attractivité résidentielle et occuper une place stratégique dans les dynamiques de métropolisation. Cette nouvelle donne résonne avec l'aspiration d'habitants qui plébiscitent un changement de mode de vie et souhaitent « se mettre au vert ».

Il s'agit d'inscrire le territoire albigeois dans une trajectoire de développement maîtrisé, offrant à ses habitants les ingrédients d'un épanouissement personnel et collectif.

En valorisant une qualité de vie reconnue

Le territoire du Grand Albigeois est, de longue date, reconnu comme un territoire où sa qualité de vie constitue un atout majeur : à taille humaine, un écosystème économique dynamique, une proximité à la nature, des équipements variés, des sites d'enseignements supérieurs, un patrimoine, une image... L'ensemble de ces éléments constitue aujourd'hui le « modèle de développement albigeois ». Le projet de territoire a la vocation de cultiver ce modèle qui fait la force et l'identité du territoire et qui participe au bien-vivre de ses habitants. Il a également vocation à intégrer des réponses aux préoccupations environnementales, économiques et sociétales pour lesquelles l'agglomération veut assumer ses responsabilités.

Renforcer le rôle de la Communauté d'agglomération

Ce projet de territoire traduit le rôle essentiel que doit jouer la Communauté d'agglomération de l'Albigeois dans la transformation du territoire. Elle est devenue un acteur essentiel dans l'administration de services urbains à l'échelle des 16 communes, mais aussi en matière de politiques d'aménagement du territoire qui amènent l'agglomération à rayonner sur un territoire élargi. Elle a pris une place fédératrice pour faire converger les actions de proximité des communes avec les approches sectorielles et grand cadre de l'État, de la Région ou du Département.

Le projet de territoire est aussi une démarche qui cadre les politiques publiques portées ou accompagnées par la Communauté d'agglomération. Sa traduction opérationnelle s'organise en trois axes qui sont autant d'ambitions portées par les élus :

- **une ambition écologique** pour que le territoire assume pleinement ses responsabilités environnementales
- **une ambition de développement territorial** qui vise à conforter la place de l'agglomération albigeoise à l'échelle du Tarn Nord, de l'aire métropolitaine toulousaine, de la région Occitanie
- **une ambition de qualité de vie et de cohésion sociale** pour que le maintien du bien-vivre soit aussi un bien-vivre ensemble.

AXE #1

Agir pour l'environnement : Une ambition écologique

La grande accélération des bouleversements écologiques

Depuis une cinquantaine d'années, les alertes des scientifiques sur les perturbations écologiques se multiplient. Dans le prolongement des travaux du groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), un consensus planétaire s'est établi pour considérer que les activités du fait de l'homme exercent une pression trop forte sur les écosystèmes. Assurer la viabilité de la planète pour les générations futures nécessite de réduire notre empreinte écologique au regard des impacts de nos modes de vie et de nos modèles économiques sur le climat, la biodiversité et l'usage des sols.

Ces pressions sur les écosystèmes, fortes à l'échelle mondiale, le sont aussi à l'échelle de la France, de l'Occitanie et de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Enjeu global, actions locales

Ces enjeux globaux nécessitent en effet une action concertée et coordonnée à l'échelle planétaire. C'est l'objectif des négociations internationales qui ont, par exemple, débouché sur l'Accord de Paris pour le climat. Mais les changements à opérer pour tenir ces objectifs concernent nos actions quotidiennes, en réinterrogeant nos modes de vie et nos activités économiques.

L'environnement est ainsi au cœur des préoccupations du projet de territoire et constitue un fil rouge pour l'ensemble des actions de la Communauté d'agglomération. Tous les acteurs sont concernés : habitants, services, entreprises, visiteurs... Chacune des actions doit être évaluée au regard de sa faculté à atténuer le dérèglement climatique en limitant la production de gaz à effet de serre ou à adapter le territoire à la hausse des températures. Ces actions doivent également contribuer à accompagner les habitants aux changements.

Faire évoluer le modèle territorial

Le territoire du Grand Albigeois doit réinterroger ses formes de développement afin de limiter son impact sur l'environnement. Il doit proposer un aménagement du territoire plus sobre :

- qui consomme moins de foncier grâce à une réutilisation des friches, à une diminution de la vacance résidentielle, à la promotion de formes urbaines plus compactes...
- qui génère moins de déplacements automobiles, en favorisant les proximités par un rapprochement des fonctions urbaines entre elles et avec les transports en commun, en partageant les espaces publics au profit des modes actifs, ...
- qui généralise des matériaux biosourcés ou le réemploi.
- qui permet la production d'énergies renouvelables,
- qui favorise une moindre consommation d'eau par l'utilisation d'essences adaptées et limite le ruissellement par le maintien de sols perméables,
- qui protège les paysages et la biodiversité...

Ce modèle territorial doit également s'inscrire en réponse à l'évolution profonde des modes de vie des habitants : développement du télétravail, nouvelles pratiques de consommation, accès aux espaces de nature, vieillissement de la population...

Des démarches à engager, renforcer, accompagner

Réviser les documents d'urbanisme, SCOT et PLUi à la suite du nouveau schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire (SRADDET)

Le SCot du Grand Albigeois (41 communes réparties sur la communauté d'agglomération, de la communauté de communes de Centre Tarn et de celle des Monts d'Alban et du Villefrancois) et le PLUi de la Communauté d'agglomération doivent aujourd'hui être révisés. Ils seront mis en cohérence avec les nouvelles perspectives démographiques du territoire, avec l'évolution des caractéristiques de la population et surtout avec les ambitions environnementales.

Il s'agira notamment de transformer ces documents pour qu'ils puissent porter un projet de territoire conforme avec la trajectoire de Zéro Artificialisation Nette attendue d'ici 2050 et prévoyant une diminution par deux de la consommation de foncier entre 2021 et 2031.

Il s'agira également de concevoir un aménagement de l'espace favorable aux mobilités décarbonées.

Favoriser les projets urbains exemplaires

La Communauté d'agglomération soutient les projets urbains qui portent une ambition en matière environnementale : démarches de renouvellement urbain, aménagement plus compact, matériaux de construction moins carbonés, maillage paysager favorisant l'infiltration des eaux de pluie, mixité des fonctions...

Il s'agit non seulement de l'aménagement de secteurs résidentiels dans les différentes communes de l'agglomération mais également l'aménagement des zones d'activités.

Créer des lots de fraîcheur

Le territoire est sensible à l'augmentation des températures qui provoque une détérioration importante de la qualité de vie et impacte la biodiversité. La Communauté d'agglomération mène une véritable démarche de lutte contre les îlots de chaleur urbains, en désimperméabilisant les sols, en végétalisant et plantant les espaces publics avec des essences adaptées...

Développer et promouvoir une mobilité décarbonée

Les pratiques de mobilités sont émettrices de gaz à effet de serre et de polluants. Proposer des solutions alternatives à l'usage de la voiture particulière dans les déplacements quotidiens est indispensable. Dans ce contexte, les politiques publiques de mobilité menées par la Communauté d'agglomération favorisent l'usage des modes de transport alternatifs - développement du réseau LibéA, mise en œuvre d'une politique cyclable attractive, conception d'espaces publics favorables à la marche à pied... - et permettre l'organisation de chaînes de déplacements fonctionnelles et décarbonées.

Mettre en œuvre le nouveau schéma directeur cyclable (2022-2033)

La marche à pied et le vélo sont des modes de transport totalement décarbonés. Il s'agit donc de favoriser leur usage plus que tout autre.

Cela passe par :

- La promotion d'une **ville des proximités** dans l'évolution du modèle territorial,
- L'identification d'une **stratégie globale de développement de la marche à pied et du vélo** à l'échelle du territoire de l'agglomération : identification des itinéraires, développement de services, politiques de sensibilisation et de promotion...
- **L'aménagement d'espaces publics** attractifs et sécurisés pour les piétons et les cyclistes.

Il s'agira ainsi notamment de **valoriser le centre d'Albi et les centres-bourgs** en partageant mieux les espaces, à partir de programmes globaux d'ores et déjà identifiés à Albi, Carlus, Cunac, Dénat, Fréjairolles, Marssac-sur-Tarn, Puygouzon, Saint-Juéry, Saliès, Terssac... Des **aménagements d'espaces publics en faveur des modes actifs** sont également prévus à Arthès, pont de Coules à Lescure, avenue de Saint-Exupéry au Séquestre, rue Saint Barthélémy à Marssac...

L'aménagement de **l'itinéraire entre le centre d'Albi et la gare centrale qui doit évoluer en pôle d'échanges multi-modal** pour faciliter la connexion à pied entre les deux sites constituera un projet majeur

La Communauté d'agglomération souhaite également développer ou soutenir le **développement de services vélos** (location longue durée, réparation...)

Continuer à développer le réseau de Transport en commun LibéA

Avec 1,9 M° de passagers transportés par an, **le réseau LibéA constitue une véritable alternative attractive pour les déplacements quotidiens** des habitants l'agglomération. Son développement sera poursuivi pour concerner un public plus important et diversifié : évolutions des lignes, créations de lignes diamétralisées, desserte des générateurs de déplacements, .

Le développement du réseau de transport collectif intègre **les trois navettes électriques qui circulent dans le centre d'Albi** depuis l'été 2022 dont le fonctionnement devra être évalué et développé.

Le réseau LibéA s'appuie également sur un **déploiement progressif de parkings relais** facilitant notamment l'accès au centre d'Albi depuis les entrées de ville périphériques. Des projets d'extension ou de création sont identifiés sur la zone de Caussels, et les sites de la rue Gaston Bouteiller/Albert Thomas et Mézard sur la route de Castres.

Le développement du réseau LibéA passe aussi par un **renouvellement progressif du matériel roulant** pour favoriser des véhicules à énergie décarbonée (électrique et hydrogène).

Accompagner la mobilité

Parce que le déplacement le plus propre est celui qu'on ne fait pas, les politiques publiques encouragent les actions qui visent à limiter le nombre de déplacements.

Il s'agit notamment de soutenir le **développement du télétravail** auprès des entreprises ou en soutenant **l'implantation d'espaces de coworking**.

Le développement des plans de déplacement entreprises et administrations sera mis en oeuvre.

Encourager la transformation des usages de la voiture particulière et des véhicules utilitaires

Il s'agira notamment de permettre le **déploiement des bornes de recharge électrique** sur le territoire, de poursuivre le **renouvellement du parc automobile décarboné des services de l'agglomération** et de soutenir des initiatives de développement de **solutions de covoiturage et d'autopartage**. La flotte de bus du réseau LibéA sera progressivement dotée de véhicules électriques et hydrogène.

Limiter la consommation des ressources

Grâce à ses réalisations, ses aménagements, ses adaptations, la Communauté d'agglomération mène une démarche active de préservation des ressources.

En matière de consommation d'énergie, il s'agira notamment de promouvoir des constructions et des rénovations économes, isolées... Au-delà des limitations de consommation, les actions de production d'énergies renouvelables seront poursuivies (couverture photovoltaïque...).

En matière d'eau, il s'agira de lutter contre les gaspillages (fuites, incitations, arrosage raisonné...) et de mettre en place des dispositifs économes.

En matière de foncier, l'évolution du modèle territorial doit promouvoir une moindre consommation d'espaces naturels et agricoles. Le territoire poursuivra les objectifs du Zéro Artificialisation Net.

La Communauté d'agglomération est engagée auprès des différents acteurs pour promouvoir des pratiques plus vertueuses.

Réduire les consommations d'énergie

Les actions de la Communauté d'agglomération concerneront notamment :

- L'accompagnement des communes et des bailleurs sociaux pour la rénovation de leur patrimoine public,
- L'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments et équipements publics, l'engagement d'études de rénovation
- La réduction des consommations d'énergie liées à l'éclairage public
- La formation des agents de la communauté d'agglomération et des communes à l'éco-conduite
- La réalisation d'une étude d'opportunité de création d'un réseau de chaleur à Albi et Saint-Juéry notamment.
- La participation au déploiement du Guichet Unique de la Rénovation Énergétique piloté par le Département du Tarn.
- La poursuite de la mise en œuvre du PIG départemental par l'apport d'une subvention aux ménages bénéficiant des aides de l'ANAH pour la rénovation énergétique du parc de logements privés.
- La mise en place de mesures concernant la rénovation thermique et la lutte contre la précarité énergétique dans le futur PLH
- L'accompagnement de la rénovation énergétique des campus et résidences étudiantes.

Développer les énergies renouvelables

La Communauté d'agglomération souhaite mener des actions permettant la production d'énergies renouvelables. Il s'agira notamment de :

- Développer la production photovoltaïque en toiture sur les parkings et sites délaissés
- Favoriser la production d'énergies renouvelables auprès des particuliers
- Favoriser la géothermie dans les futurs projets
- Mettre en œuvre un cadastre solaire
- Étudier le potentiel de la filière bois-énergie
- Soutenir le développement de la filière hydrogène qui émerge sur le territoire.

Préserver la ressource en eau

La Communauté d'agglomération assume toute sa responsabilité en matière gestion de l'eau dans un contexte de sécheresses récurrentes. Cela concernera notamment :

- L'amélioration des dispositifs techniques de gestion de l'eau : assainissement collectif et non collectif, gestion des eaux pluviales, lutte contre les fuites...
- Le développement d'une politique globale de limitation des consommations d'eau : relations avec les usagers (portail en ligne, amélioration des locaux d'accueil), meilleure connaissance patrimoniale des réseaux, modernisation des infrastructures de production, de stockage et de distribution, , diminution des consommations d'eau dans les bâtiments publics ...
- La promotion et le soutien financier à l'acquisition des dispositifs individuels de récupération et d'infiltration des eaux pluviales

FOCUS 1

Vers de nouvelles modalités d'aménagement du territoire

La limitation de la consommation de foncier répond à de nombreux enjeux urbains, économiques et environnementaux : ville des proximités, préservation des paysages et de la biodiversité, pérennisation de l'activité agricole, maintien du régime des eaux. Or les modalités actuelles du développement territorial de l'agglomération, sont comme les autres, consommatrices de foncier (maisons individuelles, infrastructures routières...).

La loi Climat et Résilience, relayée par le Sradet Occitanie imposent une trajectoire de très forte réduction de la consommation foncière à laquelle les politiques menées par la Communauté d'agglomération doivent répondre.

Il s'agira donc notamment de :

- . Réviser les documents d'urbanisme pour répondre aux nouveaux enjeux réglementaires du Zéro Artificialisation Nette.
- . Engager des dispositifs de suivi et d'évaluation de la consommation foncière sur le territoire par la création d'un observatoire.
- . Promouvoir des opérations d'aménagement sobres en foncier.
- . Analyser le potentiel foncier mobilisable et mutable dans la perspective d'élaborer une stratégie foncière (repérage des friches, analyse des locaux vacants, étude de densification...)
- . Identifier les moyens et outils à mettre en œuvre pour mobiliser les gisements fonciers les plus stratégiques, notamment dans le cadre d'un partenariat avec l'EPF Occitanie.

Accompagner les entreprises dans la transition écologique

Les entreprises ont une responsabilité importante dans la transition énergétique. La Communauté d'agglomération souhaite jouer un rôle de sensibilisation et de mobilisation des acteurs économiques dans cette transition.

Plusieurs démarches sont identifiées telles que :

- Sensibiliser les professionnels du bâtiment
- Intégrer les clauses environnementales et prendre en compte les enjeux de l'économie circulaire dans les marchés publics,
- Développer des actions avec les artisans : EcoDéfis / Répar'acteurs / Entreprises Zéro Déchets...
- Créer une charte d'engagement écoresponsable applicable aux acteurs touristiques, valoriser les écolabels
- Conforter le dispositif de compensation carbone (en lien avec l'action "Favoriser la plantation de végétaux)

Faire évoluer l'agriculture vers des pratiques plus durables

L'agriculture constitue une activité importante non seulement à l'échelle de la Communauté d'agglomération, mais aussi pour un territoire plus large avec lequel l'agglomération interagit.

Il est ainsi de la responsabilité de la Communauté d'agglomération d'accompagner, aux côtés des professionnels concernés, le développement d'une agriculture toujours plus durable afin de garantir sa pérennité.

Plusieurs démarches doivent être engagées telles que :

- Accompagner les exploitants agricoles dans la transition énergétique et climatique
- Promouvoir les circuits courts alimentaires par des événements annuels (Fermes en ville, rencontre à destination des professionnels...).
- Favoriser des achats publics alimentaires durables

Favoriser l'économie circulaire en luttant contre le gaspillage

L'économie circulaire est une approche visant à préserver les ressources naturelles en produisant mieux et consommant de manière responsable. Elle tend également à réduire et à valoriser les déchets produits. Des initiatives existent déjà sur le territoire... mais l'agglomération entend aller plus loin et créer une dynamique avec un programme d'actions ambitieux.

- Développer le compostage individuel, le compostage partagé, le service de broyage des déchets verts.
- Expérimenter et mettre en place une collecte des biodéchets et s'appuyer sur des associations d'habitants engagés pour les secteurs collectifs.
- Transformer les déchetteries en recycleries intégrées : sensibilisation scolaire et adulte...
- Accompagner l'évolution de la réglementation : ressourcerie / recyclerie, déchetteries professionnelles... et faire le lien réemploi et développement économique
- Développer les mesures de prévention pour limiter les besoins de tri et de valorisation
- Etudier et/ou mettre en place des leviers incitatifs : redevance spéciale, outil de valorisation des déchets des entreprises, étude d'une tarification incitative pour la collecte des ordures ménagères. Amener des éléments de retour d'expérience pour apprécier les facteurs d'échecs et de réussites de ces mesures
- Faire émerger un réseau d'entreprises mobilisées sur l'écologie industrielle et territoriale ; accompagner les entreprises dans l'exploration de modèles efficients et sobres en ressources
- Aux côtés des communes, mettre en place une réflexion et des actions sur les déchets et le gaspillage alimentaire dans les établissements de santé et les écoles

Protéger contre les risques environnementaux

La Communauté d'agglomération a le devoir de protéger la population contre un certain nombre de risques environnementaux avérés ou probables, potentiellement accentués par le dérèglement climatique.

Le territoire est soumis à un risque d'inondation à prendre en compte en adaptant la réglementation, en renforçant les dispositifs de protection, en limitant l'exposition des populations... A cette fin, la Communauté d'agglomération dispose de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Préventions des Inondations (GEMAPI) et adhère au Syndicat Mixte de Bassin Versant Tarn Aval à qui elle délègue au cas par cas la réalisation de certains ouvrages. Elle aménage ainsi les bassins hydrographiques, entretient et aménage les cours d'eau, organise la défense contre les inondations, protéger les sites, les écosystèmes aquatiques et les zones humides...

Les politiques publiques de la Communauté d'agglomération participent à conserver une bonne qualité de l'air et à limiter l'exposition des populations aux polluants atmosphériques. Il s'agit par exemple de limiter les émissions en promouvant des modes de transport moins polluants (modes actifs, véhicules électriques...), en favorisant des activités économiques peu émissives (industrie, agriculture...) Il s'agira aussi d'intégrer les enjeux de qualité de l'air dans la conception des aménagements urbains et des bâtiments.

Prévenir les inondations

Le territoire est particulièrement sensible aux risques d'inondations et la Communauté d'agglomération doit engager un certain nombre de démarches qui visent à les anticiper et réduire leurs impacts :

- Réaliser le Plan Intercommunal de Sauvegarde (PIS)
- Poursuivre la réalisation de bassins de rétention
- Construire une vision d'aménagement globale et collective sur l'effondrement des berges
- Protéger les zones humides existantes en tête de bassin versant

Prendre en compte le risque sanitaire

Le risque sanitaire désigne une menace directe pour la santé des populations nécessitant une réponse adaptée du système de santé. Il peut être d'origine très variée. Actuellement, les risques liés à la qualité de l'air et au réchauffement climatique paraissent les plus sensibles et nécessitent une réponse adaptée :

- Lutter contre les émissions de polluants atmosphériques (circulation automobile, activités polluantes)
- Poursuivre le partenariat avec Atmo-Occitanie
- Lutter contre les îlots de chaleur : connaissance et sensibilisation, désimperméabilisation des sols, renforcement de la présence de la nature et de l'eau dans les espaces publics...

Renforcer la biodiversité

La faune et la flore du territoire, bien que très riches, sont soumises à la pression du développement urbain. La Communauté d'agglomération poursuit un objectif de renforcement de cette biodiversité en étant vigilante dans ses projets d'aménagements, en restaurant des espaces naturels, en favorisant le développement d'une biodiversité urbaine, en promouvant une gestion raisonnée des espaces verts...

Engager des actions de connaissances et de sensibilisation

Il ne peut pas y avoir de démarche de préservation de la biodiversité sans une bonne connaissance des espèces et des essences du territoire et sans une connaissance des mécanismes à l'œuvre de matières de dynamiques et de risques.

Les actions de connaissances et de sensibilisation doivent s'adresser au plus grand nombre et certaines actions sont d'ores et déjà identifiées :

- Élaborer un Atlas de Biodiversité Intercommunal en sollicitant la participation et l'observation des habitants
- Adhérer au réseau des gestionnaires d'espaces naturels (Agence Régionale de Biodiversité Occitanie)
- Travailler sur le long terme en développant des actions de sensibilisation-formation des équipes de l'agglomération.

Mettre en place des mesures de reconquête d'espaces naturels

Aujourd'hui, en France, la biodiversité est fragilisée, impactée par le développement urbain ou par des pratiques nocives. Sur le territoire, les secteurs concernés doivent être identifiés afin d'engager des politiques de protection et de reconquête.

Plusieurs actions peuvent être citées, telles que :

- Restaurer la continuité écologique du Causse et renaturation du Séoux
- Identifier des zones stratégiques de la biodiversité et proposer un programme d'actions de reconquête
- Créer un nouveau refuge-fourrière animalier.

Développer des pratiques favorables à la préservation de la biodiversité

Les atteintes à la biodiversité résultent souvent de pratiques d'aménagement, d'urbanisme, de travaux publics qui se font sans les précautions nécessaires. Il s'agit de faire évoluer les pratiques et les modes de gestion sur le Grand Albigeois pour que le développement territorial soit compatible avec la sauvegarde de la biodiversité.

Cela passe notamment par :

- Mettre en place une trame noire pour favoriser le maintien d'espèces nocturnes dans certains corridors écologiques.
- Élaborer une charte environnementale de l'aménagement urbain, référentiel partagé entre les acteurs du développement urbain (services techniques, bureaux d'études...)
- Aménager et entretenir de façon raisonnée les zones d'activités
- Préserver la biodiversité des fossés en augmentant les hauteurs de coupe sur les fauchages
- Favoriser la plantation de végétaux (valorisation via un dispositif local de compensation carbone notamment), notamment des essences résistantes au réchauffement climatique.
- Mettre en place une stratégie de lutte contre les espèces envahissantes respectueuses de l'environnement (solutions fondées sur la nature).

Animer une pédagogie au quotidien

Les actions identifiées en matière de transition écologique ne verront leur efficacité accrue que si elles suscitent l'adhésion et la mise en œuvre par les différents acteurs concernés.

La Communauté d'agglomération a une responsabilité dans l'organisation de ces dispositifs de sensibilisation et dans l'accompagnement au changement. L'ensemble des thématiques liées à l'ambition écologique doit faire l'objet d'une démarche de pédagogie et de communication auprès de tous : habitants, services, entreprises, étudiants, touristes...

Il s'agit par exemple d'inciter à la moindre consommation d'eau ou d'énergie, au respect des espaces naturels, à l'usage du vélo ou du bus, à la promotion des énergies renouvelables, au tri des déchets... d'encourager les changements comportementaux. Des visites pédagogiques de fermes pour les scolaires seront organisées.

Cette pédagogie doit passer pour l'ensemble des actions identifiées par des démarches spécifiques de communication, d'expérimentation, de concertation.

Axe #2

Renforcer notre attractivité en s'appuyant sur les dynamiques métropolitaines

L'agglomération constitue la principale polarité du « Tarn Nord ». A ce titre, elle rayonne sur un périmètre qui va au-delà de ses limites administratives, que ce soit pour des fonctions économiques, commerciales, culturelles, de loisirs, touristiques...

Le territoire assume pleinement cette position et la Communauté d'agglomération souhaite renforcer son positionnement stratégique. Cela passe par de nombreuses politiques publiques qui visent notamment à :

- *Élargir les coopérations intercommunales et territoriales*
- *Améliorer l'accessibilité du territoire*
- *Favoriser l'accueil et l'intégration des nouveaux arrivants,*
- *Renforcer un développement économique diversifié et conforter les filières d'excellence,*
- *Développer l'enseignement supérieur*
- *Accompagner l'évolution des politiques agricoles*
- *Capitaliser sur le potentiel touristique de la ville d'Albi*
- *Construire et promouvoir des équipements d'agglomération emblématiques contribuant au rayonnement du territoire*

Ce positionnement stratégique à une échelle élargie dépend aussi des relations et des collaborations que l'agglomération nouera avec les territoires voisins, avec le Département du Tarn et la Région Occitanie, avec les autres territoires de l'aire métropolitaine toulousaine, afin de développer des synergies et valoriser des complémentarités.

Élargir les coopérations intercommunales et territoriales

L'agglomération albigeoise est un territoire d'échanges, de coopération et d'interfaces entre l'espace métropolitain de Toulouse et son aire d'attraction tournée vers le mode rural.

Dés 2008, le territoire s'est engagé dans un Schéma de Cohérence Territoriale en créant un syndicat mixte réunissant 3 EPCI : la communauté d'agglomération de l'Albigeois, la communauté de communes Centre Tarn et la communauté de communes des Monts d'Alban et du Villefrancois soit au total 41 communes. Le Scot du Grand albigeois a été révisé en 2018 et a permis de mettre en œuvre 3 Plui approuvés en 2020. Dans une volonté de poursuivre cette démarche de coopération, le SCOT du Grand Albigeois s'est associé aux autres territoires de « l'étoile toulousaine » telle qu'elle est définie dans le SRADDET pour former l'inter-Scot du Grand Bassin Toulousain et partager l'expérience de chaque territoire.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi climat et résilience, le territoire du Grand Albigeois a été particulièrement actif dans la préparation de la conférence régionale des SCOT en produisant notamment un contribution du SCOT du Grand Albigeois. Aujourd'hui, dans la continuité de cette démarche, un travail important de réflexion est mené

par les élus du SCOT en vu de la révision de leurs documents de planification.

Les coopérations intercommunales portent également sur l'assistance à l'instruction des autorisations d'urbanisme, sur la mise en valeur naturelle et touristique de la vallée du Tarn avec le Grand Site Occitanie, sur les pratiques agricoles et l'alimentation locale avec le Programme Alimentaire Territorial de l'Albigeois porté par la Ville d'Albi, sur la livraison de repas, assurée par la cuisine centrale d'Albi, avec des ententes intercommunales ...

D'autre part, l'Agglomération intervient dans le dialogue métropolitain animé par l'AUAT.

Améliorer l'accessibilité du territoire

Le développement économique de notre territoire repose également sur l'accessibilité du territoire pour les entreprises et les personnes qui viennent y travailler, fréquenter les commerces et équipements, pour les touristes...

L'arrivée de la LGV à Toulouse va bénéficier à l'accessibilité nationale de l'Albigeois. Il sera nécessaire de renforcer les connexions vers la gare Matabiau et la gare nouvelle de Montauban.

La desserte ferroviaire quotidienne d'Albi passera à la fois par un renforcement de l'offre mais aussi par une amélioration des dispositifs intermodaux à partir des gares du territoire.

L'agglomération poursuivra sa mobilisation en faveur d'une connexion routière efficace de ses espaces économiques, notamment en accompagnement des décisions de l'État et de la Région sur l'aménagement de la RN88.

Etre reconnu comme un territoire accessible et ou il est facile de se déplacer

Située sur la ligne Toulouse-Rodez, l'agglomération albigeoise est desservie à partir de 2 gares. La desserte ferroviaire doit constituer un moyen de décarboner la mobilité des habitants, voire des marchandises. La connexion à Toulouse est stratégique tant pour la mobilité quotidienne que pour l'accès à la gare Matabiau (connexion vers Bordeaux et Paris notamment) ou l'accès à l'aéroport de Blagnac.

La Communauté d'agglomération souhaite être un interlocuteur majeur auprès de la Région Occitanie et de la SNCF pour s'assurer d'une amélioration progressive de l'offre proposée.

Par ailleurs, plusieurs actions sont identifiées :

- Participer au projet GPSO, se connecter à la future LGV à Toulouse et Montauban
- Étudier le cadencement des trains, le doublement des voies ou le croisement dynamique avec Toulouse
- Étudier le potentiel d'une desserte fret par le ferroviaire
- Aménager le pôle d'échange multimodal à la gare d'Albi-Ville
- Accompagner les nouvelles mobilités dédiées aux espaces d'activités en complément des transports en commun
- Développer un urbanisme des courtes distances favorisant les déplacements domicile/travail
- Développer un réseau de bus attractif et hiérarchisé desservant les secteurs d'activité
- Expérimenter une traversée du Tarn par la liaison ferroviaire entre les deux gares d'Albi.

Achever la desserte routière régionale

Si l'agglomération est convenablement connectée à la métropole toulousaine par l'A68, son contournement par la RN88 pose encore question au regard de la croissance du trafic routier qu'il supporte. Plusieurs scénarios sont encore envisagés par la Région Occitanie qui a repris la gestion de cet axe à fort enjeu interrégional, entre Tarn et Aveyron, entre Occitanie et Auvergne-Rhône-Alpes.

La communauté d'agglomération souhaite participer aux choix locaux d'aménagements routiers et accompagner les décisions de la Région Occitanie sur l'aménagement de la RN88.



Réaménager les entrées de villes

Le cœur des communes, connaît depuis plusieurs années une démarche de requalification de ses espaces publics visant à mieux concilier les différents modes de déplacement, donner une place plus importante aux modes actifs, valoriser le patrimoine remarquable et plus globalement accroître la qualité de vie des habitants, des chalands, des touristes...

Cette dynamique doit s'étendre aujourd'hui vers d'autres secteurs de la ville centre et de l'agglomération, notamment à partir d'une requalification des axes d'entrées de ville, permettant de connecter le cœur d'agglomération aux portes de la ville. Ces opérations participent à la fluidité et la qualité des déplacements mais également à l'attractivité du territoire par une appréhension positive des publics le traversant.

Plusieurs axes sont concernés. Cette requalification concerne non seulement le traitement de l'espace public en limitant les contraintes liées à l'usage de la voiture particulière, mais aussi par une transformation des abords, assumant un principe de recomposition urbaine dans ces corridors stratégiques.

Ainsi, la Communauté d'agglomération souhaite :

- Engager un programme de requalification des corridors d'entrées de villes.
- Prioriser la transformation de l'axe de l'avenue François Verdier, entre le centre-ville et la zone commerciale d'Albi-Le Séquestre, en passant par l'université et à proximité de la gare.

Maintenir une diversité économique

Accueillir des entreprises innovantes

La diversité économique est un atout que l'agglomération souhaite ~~cultiver~~ amplifier. Il s'agira de favoriser l'accueil et l'ancrage d'entreprises innovantes, en tirant parti du potentiel d'enseignement supérieur, de recherche et de transferts de technologie.

Dans une attention constante aux enjeux de sobriété foncière, la Communauté d'agglomération :

- s'engage à requalifier les zones d'activités existantes, pour continuer à rendre possible l'accueil de nouvelles entreprises productives ou l'extension d'entreprises existantes.
- aménage des nouveaux parcs d'activités, répondant aux besoins des entreprises,
- œuvre au maintien des commerces de proximité dans les communes afin de favoriser la vitalité commerciale en cœur de ville et de bourg et de soutenir l'emploi lié aux besoins directs de la population (« emplois présentsiels »),
- contribue à la vitalité du tissu artisanal local
- s'investit dans la participation à des outils territoriaux de financement de l'économie.

L'innovation est une garantie de performance et pérennisation des entreprises sur le territoire et contribue activement au renouvellement du tissu économique.

La Communauté d'agglomération souhaite faciliter l'accueil et le développement d'activités innovantes.

Plusieurs démarches sont identifiées :

- Déployer une feuille de route associant les acteurs de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, les acteurs économiques et les acteurs institutionnels
- Créer un parcours / référentiel pour la création d'entreprises innovantes
- Intensifier la dynamique de constitution d'un pôle de niveau régional d'entreprises innovantes à InnoProd
- Regrouper sur ce site les créateurs d'entreprises, avec des locaux dédiés (Ateliers technologiques)
- Doubler la capacité d'accueil de l'hôtel d'entreprises afin de développer la formation continue et répondre à l'attente des entreprises

Renforcer les filières en lien avec la recherche, l'offre de formation et les entreprises

La Communauté d'agglomération souhaite agir sur le

lien entre offre de formation et activités des entreprises afin d'une part de permettre aux entreprises de s'inscrire dans des partenariats de recherche, et, d'autre part, de donner l'opportunité aux personnes ayant suivi une formation de rester travailler sur le territoire.

Forte d'un écosystème existant remarquable sur la filière hydrogène (infrastructures avec l'aérodrome ou la piste automobile, acteurs économiques avec l'entreprise SAFRA ou la SEM Eveer'Hy'Pole, universitaires avec l'école des Mines ou l'université Champollion), la Communauté d'agglomération, avec la Ville d'Albi, souhaite développer cette activité sur le territoire en créant un centre européen des nouvelles mobilités, autour de l'hydrogène et de l'électricité.

La promotion du pôle de compétence autour de la réalité virtuelle et des serious games est un deuxième axe de développement.

La Communauté d'agglomération souhaite également renforcer les dispositifs de formation par alternance afin d'alimenter rapidement et durablement le bassin économique local, notamment sur les métiers en tension. Elle souhaite enfin poursuivre ses investissements en faveur de la qualité de travail des étudiants et chercheurs pour conforter le positionnement stratégique du territoire albigeois dans l'armature régionale.

FOCUS 2

Mettre en place le centre européen des mobilités nouvelles

La filière hydrogène qui s'appuie sur des entreprises innovantes du territoire apparaît aujourd'hui comme un relais de développement important pour l'agglomération albigeoise.

La Ville d'Albi et la Communauté d'agglomération exercent un rôle de coordination des acteurs de la filière et de financement des projets au travers de :

ALBILITY - L'innovation au service des nouvelles mobilités

ce projet, brique de la stratégie régionale, nationale et européenne pour le développement d'une filière hydrogène décarbonée au service des mobilités routières a pour ambition de contribuer au développement et au déploiement de la filière hydrogène et des nouvelles mobilités décarbonées.

Ce projet ambitieux porté par la Ville d'Albi et la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois est ancré dans le plan de relance de l'État français, dans le Plan Hydrogène Vert de la Région Occitanie ainsi que dans les dispositifs mis en œuvre par la commission européenne à travers le EU Green Deal .

"Campus H2"

a pour vocation première de développer des formations initiales et continues performantes dans le secteur de « l'hydrogène mobilité » sur le territoire dans le but de :

- . disposer d'un niveau de qualification et de compétences élevées dans ce secteur,*
- . développer et renforcer des liens entre établissements de formation et entreprises,*
- . faciliter l'insertion professionnelle des personnes formées*

Développer et rendre attractives les zones d'activité

L'agglomération albigeoise dispose d'un ensemble de zones d'activités diversifiées en termes de localisation, de vocation, d'accessibilité...

Une part du développement économique de l'agglomération dépend de l'attractivité de ces zones et la Communauté d'agglomération souhaite veiller à leur capacité de développement, leur lisibilité, la qualité de vie de leurs usagers...

Plusieurs actions sont identifiées :

- Améliorer la connaissance du fonctionnement des zones d'activités et leurs occupants
- Requalifier les parcs d'activités qui le nécessitent
- Poursuivre la commercialisation et l'aménagement d'Innoproduct
- Envisager l'extension de zones existantes et la création de nouvelles
- Lancer un appel à projets en partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'artisanat autour du développement et de l'implantation des entreprises artisanales

Déployer des outils d'intervention économique

La diversité et la modernité du tissu économique sont un atout différenciateur et une force en période de crises.

Il s'agit pour la Communauté d'agglomération de veiller au maintien de ces atouts au travers de la création d'outils territoriaux dont notamment :

- Création d'une foncière de dynamisation économique à des fins de revitalisation commerciale et de réindustrialisation
- Démarche de participation à l'amélioration des fonds propres des entreprises

Animer et mailler le tissu économique

L'agglomération a pour ambition d'être l'acteur économique de référence à l'échelle de son territoire :

- en contribuant à l'ancrage local des entreprises et à leur mise en réseau,
- en développant des synergies inter-entreprises (Écologie Industrielle et Territoriale),
- en anticipant et en favorisant des nouveaux modèles économiques.

Accompagner les entreprises à tous les stades du cycle de vie

La Communauté d'agglomération souhaite aider les entreprises dans leurs dynamiques de recrutement sur la base de ses compétences : aides financières, par le développement de services et d'équipements adaptés pour rendre ainsi le territoire plus attractif.

- Aider financièrement certains recrutements (mobilité de cadres, emploi du conjoint, secteurs d'activités en tension...)
- Disposer d'une offre d'hébergement adaptée aux jeunes actifs, aux stagiaires et aux alternants

Elle souhaite également faciliter les dynamiques de reprises et de transmissions des entreprises.

- Proposer des rencontres régulières aux chefs d'entreprises sur les thématiques de la reprise et transmission d'entreprises en partenariat avec les chambres consulaires.

Améliorer l'accès de tous à l'emploi

L'accès à l'emploi pour le plus grand nombre d'actifs possible constitue un critère essentiel du bien vivre dans un territoire. La Communauté d'agglomération poursuit donc une action dynamique visant à faciliter les mécanismes d'accès au marché du travail, à favoriser l'insertion par l'emploi, à mettre en réseau l'ensemble des acteurs investis sur ces questions et à fluidifier les transitions professionnelles.

- Promouvoir la transition professionnelle vers des métiers émergents ou en tension
- Organiser les synergies entre acteurs impliqués dans les dispositifs d'insertion.
- Soutenir financièrement les chantiers d'opérateurs d'insertion
- Intégrer des clauses d'insertion sociale dans les marchés publics

Soutenir le développement de l'alternance

Dans un souci de proposer un parcours de formation complet et diversifié sur le territoire, l'alternance est aujourd'hui de plus en plus privilégiée pour les chefs d'entreprise et les apprenants.

La Communauté d'agglomération souhaite faciliter son développement en accompagnant les projets de Centres de Formation d'Apprentis (CFA) :

- Extension de CFA de l'Union Régionale des Métiers de l'Artisanat (URMA) à Cunac
- Extension du campus de formation par alternance de Cantepau (Purple Campus)
- Relocalisation et agrandissement du CFA Émile Pezous
- **Installation de l'école régionale du numérique**
- **Implantation d'une antenne CNAM**

Participer au financement des infrastructures et équipements universitaires

L'agglomération est reconnue pour la qualité de l'enseignement supérieur disponible sur le territoire. La présence d'équipements de premier plan permet de conforter Albi comme première ville autour de Toulouse pour l'enseignement supérieur.

C'est pourquoi la Communauté d'agglomération prévoit d'accompagner des projets de développement portés par l'école des Mines :

- Réalisation du Learning Center (IMT Mines)
- Projet Fab&Carac 4.0 (IMT Mines)
- Projet Biotech Pro (IMT Mines)
- Rénovation de la Résidence Nobel (CROUS)
- Création d'un internat de médecine

Accompagner l'évolution des pratiques agricoles

Le territoire de l'agglomération bénéficie de ressources naturelles et anthropiques importantes à valoriser dans une stratégie économique, qu'il s'agisse de son potentiel agricole, de ses paysages, de son patrimoine vernaculaire, de son identité.

L'activité agricole occupe une place importante sur le territoire albigeois. Elle correspond également à une attente de la population en demande de produits locaux. Les enjeux de cette filière résident dans une double valorisation, environnementale et économique. La Communauté d'agglomération s'engage à poursuivre la promotion des circuits courts alimentaires, à orienter préférentiellement les achats publics vers des produits alimentaires locaux, à favoriser la transformation des produits agricoles et le développement d'une filière agro-alimentaire, à accompagner les transmissions et reprises des exploitations agricoles.

Développer les filières agricoles de circuits courts

La préservation et le développement de l'agriculture locale renvoient à plusieurs enjeux économiques, paysagers, environnementaux, de santé publique...

La vocation rurale d'une partie du territoire de l'agglomération doit être assumée et valorisée. Le développement agricole constitue également un levier de collaboration avec les territoires voisins qui participent à l'identité de l'agglomération et à l'alimentation quotidienne des habitants de l'agglomération.

La Communauté d'agglomération souhaite ainsi porter plusieurs actions pour soutenir les différentes filières liées à l'activité agricole du territoire :

- Contribuer à la mise en œuvre du Programme Alimentaire Territorial de l'Albigeois porté par la Ville d'Albi
- Favoriser la production maraîchère de fruits et légumes sur la vallée du Tarn
- Promouvoir les circuits courts alimentaires par des événements annuels (fermes en ville)
- Accompagner les initiatives exemplaires (expérimentation d'une ferme agroécologique)
- Favoriser la transformation des produits agricoles, filière agro-alimentaire

Valoriser le potentiel touristique d'Albi pour développer l'attractivité du territoire

La ville d'Albi est reconnue pour son patrimoine historique exceptionnel qui lui confère un statut de ville touristique de premier plan en Occitanie.

Il s'agit maintenant de conforter ce statut et d'utiliser ce potentiel pour développer le tourisme d'affaires et plus largement l'attractivité de tout le territoire.

Le territoire bénéficie de cœurs de bourgs et de villages aux qualités architecturales mises en valeur par des aménagements qualitatifs qui participent à l'attractivité résidentielle du territoire.

La vallée du Tarn (Grand Site Occitanie) offre également des espaces naturels remarquables, propices à la randonnée et à diverses pratiques de loisirs dont la valorisation est à poursuivre avec des projets durables.

Des projets conséquents sont aujourd'hui portés par des acteurs du territoire afin d'en développer le potentiel touristique et culturel et de valoriser son patrimoine historique, industriel et ses richesses environnementales.

L'agglomération a pour objectif de mettre en œuvre les actions nécessaires à la mise en relation des différents sites d'attractivité du territoire (patrimoine bâti ou naturel) telles que :

- Restaurer et valoriser le Pont Vieux d'Albi classé monument historique, qui deviendra un véritable espace public de déambulation entre les 2 rives du Tarn en cœur d'Albi et de l'agglomération
- Réviser le plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) du site patrimonial remarquable d'Albi
- Prolonger la voie verte Albi-Castres
- Créer un circuit touristique de découverte du grand paysage de notre agglomération « Albigeois par monts et par vaux » à pratiquer en vélo
- Promouvoir le plan guide touristique : Albi - vallée du Tarn et les circuits de découverte de sites patrimoniaux, naturels et de biodiversité

Axe #3

Promouvoir une qualité de vie Une agglomération accueillante et solidaire

La qualité de vie constitue l'atout premier de l'Albigeois. La crise du Covid a renforcé cet enjeu et montré que les questions d'économie, d'habitat, de loisirs, de consommation doivent trouver des solutions locales.

La Communauté d'agglomération a un rôle essentiel à jouer, auprès des communes, et en accompagnement des politiques publiques sociales, éducatives, sanitaires, environnementales portées par les autres partenaires et en déployant une action de proximité.

Plusieurs volets sont clairement identifiés. :

- Renforcer le maillage territorial par des équipements et des services publics de proximité*
- Permettre un parcours résidentiel diversifié*
- Redynamiser et valoriser les centres bourgs*
- Partager les espaces publics*
- Soutenir les parents, notamment les plus fragiles*
- Assurer une continuité éducative...avec les communes et renforcer l'action en direction des jeunes*
- Réduire les fractures territoriales et sociales.*

Renforcer le lien social par les équipements de proximité, des services publics accessibles, des espaces publics conviviaux

La communauté d'agglomération de l'Albigeois et les communes disposent d'équipements dont le rayonnement est large (Cf. Axe2), la Communauté d'agglomération souhaite également continuer de doter le territoire d'une gamme d'équipements et de services publics au plus près des habitants, vecteurs de lien social et relais des différentes politiques publiques menées par les collectivités.

La Communauté d'agglomération poursuit son effort pour doter le territoire d'un maillage d'équipements structurants et de proximité permettant de desservir l'ensemble de la population et de renforcer le positionnement stratégique de l'agglomération albigeoise à l'échelle du Tarn Nord. Il s'agira donc, via les fonds de concours, de continuer à rénover, moderniser et construire des équipements de différentes natures, administratifs, culturels, sportifs, médicaux... et d'en faciliter leur accessibilité. Leurs localisations devront participer au développement des différentes centralités du territoire. Il est à signaler dans ce cadre, que la Communauté d'agglomération développera un ambitieux plan d'investissement dans ses équipements aquatiques pour répondre aux enjeux du programme « savoir nager dans le Tarn nord ».

La Communauté d'agglomération vise également à améliorer les conditions d'accès aux services publics, notamment pour nos aînés (**le vieillissement de la population va tout particulièrement constituer une tendance lourde à prendre en compte dans les années à venir**) tant les conditions physiques (locaux d'accueil du public, accessibilité par les transports...) que les services en ligne avec un objectif de facilitation des démarches dématérialisées pour le plus grand nombre.

Accompagner le développement des équipements de proximité

La Communauté d'agglomération souhaite participer à la réalisation de nouveaux équipements de proximité :

- Construire un nouvel hôtel d'agglomération outil efficace pour une administration publique performante et pour un accueil revalorisé des publics.
- Construire une nouvelle médiathèque Rive Droite, équipement structurant au cœur d'un quartier prioritaire de la ville et complémentaire du réseau actuel,
- Déployer un second médiabus, respectueux de l'environnement et complémentaire à la structuration de complémentarité du réseau.
- Accompagner, par des fonds de concours, les communes dans leurs projets d'équipements publics (scolaires, sportifs, culturels...)
- Rénover, développer les équipements aquatiques
→ *faire le lien avec le volet « attractivité » cf. OL*

Dans cette logique de proximité et de diversité de l'offre à destination de l'ensemble des grands Albigeois, la Communauté d'agglomération se prononcera sur l'affirmation de l'intérêt communautaire s'agissant de l'accès à l'apprentissage de la musique et autres activités artistiques proposées par le Conservatoire de Musique et de danse du Tarn.

Améliorer les conditions d'accueil aux services publics, physiques et dématérialisés

La Communauté d'agglomération souhaite faciliter l'usage des équipements publics existants, soit à travers un meilleur accueil du public, soit en améliorant les services numériques :

- Développer les services en ligne : avec la mise en service du nouveau site internet de l'agglomération (octobre 2022), dématérialisation de services notamment l'application mobilité « Libéa », paiement en ligne, équipement des bâtiments publics...
- Moderniser le fonctionnement des équipements : locaux d'archivage...
- Accompagner les habitants dans l'usage du numérique : doter les médiathèques d'équipements et de conseillers, déployer les pass numériques...

Assurer une continuité éducative

L'agglomération d'Albi est caractérisée par son offre de formations supérieures qui contribuent au rayonnement du territoire. La Communauté d'agglomération tient à proposer une véritable continuité éducative de qualité couvrant tous les niveaux et tous les âges. Elle visera donc à s'assurer du maillage d'équipements scolaires, de la Petite Enfance aux établissements supérieurs, en partenariat avec l'État et les collectivités compétentes.

L'Agglomération s'est fortement engagée en faveur du développement d'une continuité éducative sur son territoire via la signature de la Convention Territoriale globale (CTG) 2023-2027. La CTG est un document cadre formalisant une vision partagée du territoire entre l'Agglomération, les communes et la CAF. Dans ce cadre, une étude sur la faisabilité du soutien à la scolarité par entente entre communes sera envisagée ainsi que des temps d'échanges entre professionnels sur des sujets d'intérêt commun

L'Agglomération proposera des actions favorisant le parcours des jeunes vers l'emploi et développera la connaissance des besoins et des attentes des familles, des enfants et des jeunes, via la mise en place d'une fonction d'observatoire. Un partenariat spécifique avec la Mission Jeunes Tarn Nord est venu apporter une première réalisation sur ces items à partir du 1^{er} juillet 2023.

Aménager des espaces publics partagés, porteurs de lien social

L'espace public est un élément central du cadre de vie du territoire, non seulement parce qu'il est support de mobilité mais aussi parce que c'est là que les habitants se croisent, se rencontrent, tissent des liens sociaux... L'espace public est aussi un espace d'expression, de culture, d'identité du territoire.

La Communauté d'agglomération est clairement engagée dans une démarche de (re)composition des espaces publics avec 4 objectifs majeurs :

- un embellissement, une valorisation des différentes communes, comme autant d'éléments d'attractivité territoriale
- une amélioration de la sécurité dans les déplacements
- une incitation à l'activité physique, notamment par une incitation à l'usage des modes actifs pour les déplacements quotidiens

Réduire les fractures territoriales et sociales

La Communauté d'agglomération déploie une action engagée dans les quartiers prioritaires de la ville (Cantepau, Veyrières-Rayssac et Lapanouse sur Albi) en :

- favorisant l'émergence de projets associatifs en réponse aux besoins sociaux identifiés,
- renouvelant et déclinant le contrat de ville à l'échelle locale,
- en accompagnant les associations dans le cadre de la programmation annuelle des actions pour répondre aux enjeux identifiés (savoir vivre ensemble, cohésion sociale, prévention, citoyenneté, accès aux droits et aux pratiques culturelles, sportives...),
- en pilotant le Programme de Réussite éducative, comme élément pleinement constitutif de la politique de la ville.

La Communauté d'agglomération souhaite par ailleurs envisager une action volontariste sur des quartiers présentant des indicateurs sociaux dégradés par la prolongation des actions du Contrat de ville et un dispositif inspiré du Programme de réussite éducative.

Outre les actions issues de la politique de la ville, l'Agglomération s'engage à réaliser des études sur une prise en compte de la dimension sociale dans la tarification de différents services publics.

Permettre des parcours résidentiels diversifiés

S'adapter à la diversité des habitants demande un parc de logements variés qui répondent aux différentes attentes. Le parcours résidentiel doit être réalisable tout au long de la vie des habitants.

Ainsi, la Communauté d'agglomération est particulièrement attentive à promouvoir des opérations qui permettent un accueil des personnes seules ou des familles avec enfants, des jeunes et moins jeunes, des publics plus précaires ou en difficulté,...

La Communauté d'agglomération :

- contribue au financement des opérations de logements locatifs sociaux sur l'ensemble des communes
- accompagne les projets d'accession à la propriété des primo accédants
- participe aux dispositifs d'accompagnement d'habitat spécifique (logement étudiant, accueil des gens du voyage, lutte contre l'habitat indigne...)

FOCUS 3

Renouveler et diversifier le parc de logements

Dans le cadre de l'élaboration de son troisième Programme Local de l'Habitat, la Communauté d'agglomération souhaite mener une politique de diversification du parc de logements, à partir d'un programme complet d'actions :

- . Poursuivre la mise en œuvre du volet habitat du programme d'Action cœur de ville 2 d'Albi
- . Accompagner la mise en œuvre du dispositif Bourg Centre d'Occitanie et du programme Petites Villes de Demain
- . Mettre en place une stratégie foncière avec l'EPF Occitanie pour accompagner les communes dans l'atteinte des objectifs de la Loi SRU pour la construction de logements sociaux
- . Poursuivre les aides à l'accession à la propriété pour les primo accédants : prêt « 1ère Clef en Albigeois »
- . Amener une contribution aux opérateurs sociaux pour les PLAI neufs et les PLAI acquisition-rénovations
- . Poursuivre le projet de renouvellement urbain ANRU "Cantepau demain"
- . Accompagner les communes dans les projets de réalisation de logements sociaux
- . Agir sur la qualité des logements locatifs

Contribuer aux dispositifs d'accompagnement d'habitat spécifique

Des mesures adaptées doivent concerner plus spécifiquement certaines populations :

- Participer au Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne
- Collaborer à la mise en œuvre du Plan Départemental d'Accès au Logement et à l'Hébergement des Personnes Défavorisées
- Mettre en œuvre les prescriptions du Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage
- Développer le logement des étudiants et des jeunes actifs (coliving)
- Accroître les capacités d'accueil collectif de nos aînés dans les opérations d'habitat partagé...

Promouvoir une économie de proximité

La politique économique de la Communauté d'agglomération passe aussi par la mise en œuvre de dispositifs d'accompagnement quotidien des acteurs économiques, tant des actifs que des entreprises.

Il s'agira notamment d'accompagner le développement d'une économie sociale et solidaire, qui établit un modèle économique à partir d'activités porteuses d'actions de solidarité et d'utilité publique.

La Communauté d'agglomération souhaite également être au plus près des actifs dans les moments difficiles de recherche d'emplois ou d'insertion sociale. Elle souhaite également faciliter le fonctionnement des entreprises au quotidien, à des moments clés de leur vie : périodes de recrutement, transmissions d'activités...

Cette responsabilité sociale que souhaite assumer la Communauté d'agglomération passera également par l'insertion de clauses exigeantes d'insertion dans les marchés contractés.

Développer l'Économie Sociale et Solidaire

La Communauté d'agglomération souhaite accorder une place plus importante à l'économie sociale et solidaire, constituant à la fois un levier de développement économique pourvoyeur d'emplois d'une grande variété et répondant également aux attentes d'une majorité d'actifs quant au sens qu'ils donnent à leur travail. Elle a voté un plan d'actions en décembre 2020 qu'elle mettra en œuvre.

- **Changer les comportements et sensibiliser :** programmation annuelle d'ateliers, visites, conférences, sensibilisation spécifique des scolaires,
- **Réduire les déchets produits sur le territoire :** étudier l'opportunité d'une tarification incitative, accompagner les entreprises vers le tri et la prévention, déployer la stratégie biodéchets, améliorer la collecte sélective des emballages et papiers et réaliser l'extension des consignes de tri...
- **Développer de nouveaux modèles économiques :** déployer la stratégie réemploi et promouvoir la réparation, approvisionnement durables de l'agglomération, encourager le secteur du BTP à aller vers l'économie circulaire, développer les synergies inter-entreprises, accompagner les entreprises dans l'exploration de modèles efficaces et sobres en ressources...

Accompagner le développement du territoire par un maillage de services de proximité

La Communauté d'agglomération souhaite aider les entreprises par le développement de services et d'équipements adaptés pour faciliter la vie des actifs (crèches, services de transport...) et rendre ainsi le territoire plus attractif.

- Via la CTG, il s'agira de développer l'offre d'accueil pour la petite enfance par la présence d'assistants maternels, par le développement des Maisons d'assistants maternels et par le déploiement de structures d'accueil collectif, notamment sur les zones d'activités.
- Créer des crèches dédiées aux entreprises
- Aider financièrement certains recrutements (mobilité de cadres, emploi du conjoint, secteurs d'activités en tension...)
- Disposer d'une offre d'hébergement adaptée aux jeunes actifs, aux stagiaires et aux alternants

Par ailleurs, la Communauté d'agglomération accompagnera les solutions innovantes permettant de concilier les impératifs économiques de productivité au travail tout en prenant en compte l'équilibre général entre vie professionnelle et vie personnelle (développement du télétravail, accompagnement de tiers lieux à proximité des habitats...).

Envoyé en préfecture le 15/11/2023

Reçu en préfecture le 15/11/2023

Publié le 15/11/2023

ID : 081-248100737-20231109-DEL2023_237-DE

